

## Informations de base

2025/2623(DEA)

DEA - Procédure d'acte délégué

Normes techniques de réglementation précisant les éléments qu'une entité financière doit déterminer et évaluer lorsqu'elle sous-traite des services TIC qui soutiennent des fonctions critiques ou importantes

Complétant [2020/0266\(COD\)](#)

### Subject

2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières

2.50.04 Banques et crédit

2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes

2.50.10 Surveillance financière

3.30.06 Technologies de l'information et de la communication, technologies numériques

Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

## Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond

Rapporteur(e)

Date de nomination

ECON

Affaires économiques et monétaires

## Événements clés

Date	Événement	Référence	Résumé
24/03/2025	Publication du document de base non-législatif	<a href="#">C(2025)01682</a>	
24/03/2025	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3 mois		
02/04/2025	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		
02/07/2025	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

## Informations techniques

Référence de la procédure

2025/2623(DEA)

Type de procédure

DEA - Procédure d'acte délégué

Sous-type de procédure

Examen d'un acte délégué

Modifications et abrogations

Complétant [2020/0266\(COD\)](#)

État de la procédure

Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Dossier de la commission

ECON/10/02491

Portail de documentation

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2025)01682	24/03/2025	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	